Nations Unies S/PV.4617



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 octobre 2002
Français
Original: anglais

Communiqué officiel de la 4617e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège de l'Organisation, à New York, le mercredi 2 octobre 2002, à 15 h 30

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général à la place d'un procès-verbal :

> « Le 2 octobre 2002, le Conseil de sécurité, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), a tenu à huis clos sa 4617e séance avec les pays qui fournissent des contingents à la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK).
>
> Le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents ont entendu, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, un exposé de M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix.
>
> Les membres du Conseil de sécurité ont eu un échange de vues constructif avec les représentants des pays fournisseurs de contingents. »

02-61676 (F) 021002 021002